

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA17 22007

PRENEZ AVIS que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté le règlement suivant lors de sa séance régulière du 6 juin 2017 :

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2017) (RCA17 22007)

Ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis. Il est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Montréal, le 8 juin 2017

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement